



Assemblée générale

Distr. générale
29 septembre 2021

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Quarante-huitième session

13 septembre-1^{er} octobre 2021

Point 9 de l'ordre du jour

**Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance
qui y est associée : suivi et application de la Déclaration et du
Programme d'action de Durban**

Exposé écrit* présenté par Agence pour les droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[21 août 2021]

* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.



Le succès de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (DDPA), nécessite plus de campagnes d'éducation et de sensibilisation, ciblant les attitudes et les comportements humains dégradants tels que le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie

L'année 2021 marque un moment important pour la célébration du 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (DDPA), qui est le programme le plus autoritaire et le plus complet pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Selon la Global Health & Human Rights Database (2021), les victimes des actes inhumains susmentionnés peuvent subir plusieurs formes ou des formes aggravées de discrimination en raison du sexe, de la langue, de la religion, de l'opinion politique, de l'origine sociale, de la propriété, de la naissance, etc. Ainsi, lutter contre toutes ces formes de violation des droits de l'Homme est une priorité pour la communauté internationale. Cela est particulièrement vrai pour la population africaine, les sacrifices qu'elle a consentis et ses efforts pour attirer l'attention des communautés internationales sur de telles tragédies inhumaines, affectant tous les pays du continent et du monde entier.

Les effets du colonialisme et de l'apartheid sont encore visibles dans la société sud-africaine actuelle, caractérisée par la pauvreté et un sous-développement fondés sur la race. Le racisme existe partout dans le monde mais varie selon le contexte. Au Maroc, par exemple, le racisme anti-noir est prononcé, répandu et largement nié par les non-noirs. Il en va de même au Nigéria, où les personnes sont victimes de discrimination sur la base du sexe, de l'origine ethnique, de la religion, de la langue, de la situation financière, du revenu et des qualifications académiques. L'Égypte est un autre exemple, présentant des preuves de discrimination et d'inégalité résultant des opinions politiques, de la religion ou des croyances, du sexe, de l'origine ethnique ou de la race, de la nationalité et de la citoyenneté, du handicap, de l'état de santé et de l'orientation sexuelle ainsi que de l'identité de genre.

La Déclaration et du Programme d'action de Durban a reconnu que la xénophobie était toujours d'une importance brûlante aujourd'hui, reflétant la nécessité de lutter contre les attitudes et les comportements xénophobes. Le ralentissement économique a aggravé les conditions des migrants et des réfugiés, en particulier en provenance des pays subsahariens, dont la plupart subissent des abus et des violences croissants. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a confirmé, par exemple, la montée de la xénophobie en Égypte, où les attitudes envers les femmes migrantes, en particulier, se sont récemment aggravées, entraînant davantage de cas de violence sexuelle et sexiste. Bien que les attitudes envers les réfugiés et les migrants de couleur puissent changer lentement, le pays a encore un long chemin à parcourir, car les attitudes racistes contre les migrants et les réfugiés semblent être profondément enracinées dans diverses sections de la société égyptienne. Il y a également eu des cas récurrents de xénophobie au Nigeria en tant que force motrice pour renforcer la position de pouvoir du pays en Afrique par rapport à un pouvoir hégémonique partagé entre les deux grandes puissances africaines. Dans le cas du Maroc, comme le prétend le Rapporteur Spécial des Nations Unies (2019), il n'existe pas de législation anti-discrimination complète, tandis que l'absence d'un plan d'action national pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée est évidente; Cela empêche le gouvernement d'agir à tous les niveaux des conseils indispensables, tout en conduisant à l'exclusion structurelle et aux stéréotypes racistes fondés sur la langue, la culture ou le genre.

Comme indiqué lors de la 46^e session du Conseil des droits de l'homme (2021), le racisme constitue un obstacle majeur au développement, et la lutte contre le racisme et toutes les autres formes de discrimination doit être intégrée dans les tentatives vers les objectifs de développement durable. La Déclaration et du Programme d'action de Durban se concentre sur les actions que les États devraient entreprendre en collaboration avec les parlements, les institutions nationales, la société civile et d'autres pour atteindre ces objectifs. Cependant, la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban requiert les efforts conjoints de tous les membres de la communauté internationale.

Nous pensons que pour contribuer au succès du plan, plus de campagnes d'éducation et de sensibilisation sont nécessaires, ciblant les attitudes et les comportements humains dégradants tels que le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie. En ce qui concerne la xénophobie, toutes les organisations devraient se concentrer sur l'éducation des personnes directement ou indirectement impliquées dans des attaques violentes et leur sensibilisation aux droits de l'homme impliqués, ce qui conduira progressivement à une transformation culturelle et à un changement d'attitude. La chose la plus importante à retenir est que la meilleure façon de traiter n'importe quel problème est de découvrir ses causes profondes et d'essayer de résoudre le problème fondamentalement. Par conséquent, des évaluations régulières et complètes des conditions des droits de l'homme avec la coordination et la coopération de différentes organisations à travers le monde peuvent aider à atteindre les objectifs de protection des droits de l'homme et d'élimination de toutes sortes de comportements et d'attitudes inhumains, garantissant la responsabilité pour tout type d'inconduite.
